

# Bassin versant « Yonne médian » TRI de l'Auxerrois

-  
Stratégie Locale de Gestion du Risque  
d'Inondation (SLGRI)

---

## Comité de pilotage du 14 décembre 2016



**D'un exercice imposé  
à une opportunité territoriale...**



# Ordre du jour

## **1) Rappel de la démarche**

## **2) La stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI)**

a) Modalités d'élaboration

b) Présentation du projet modifié suite à la consultation des parties prenantes

## **3) Suites à données**

## **4) Gouvernance**



Cezy



Beaumont



Vireau

Inondations  
Mai-juin 2016

# Principes généraux de la Directive Inondation et phasage

La directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques inondation

## Objectifs de la Directive – Article 1

« Établir un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation, qui vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux inondations dans la Communauté. »

## Transposition en droit français :

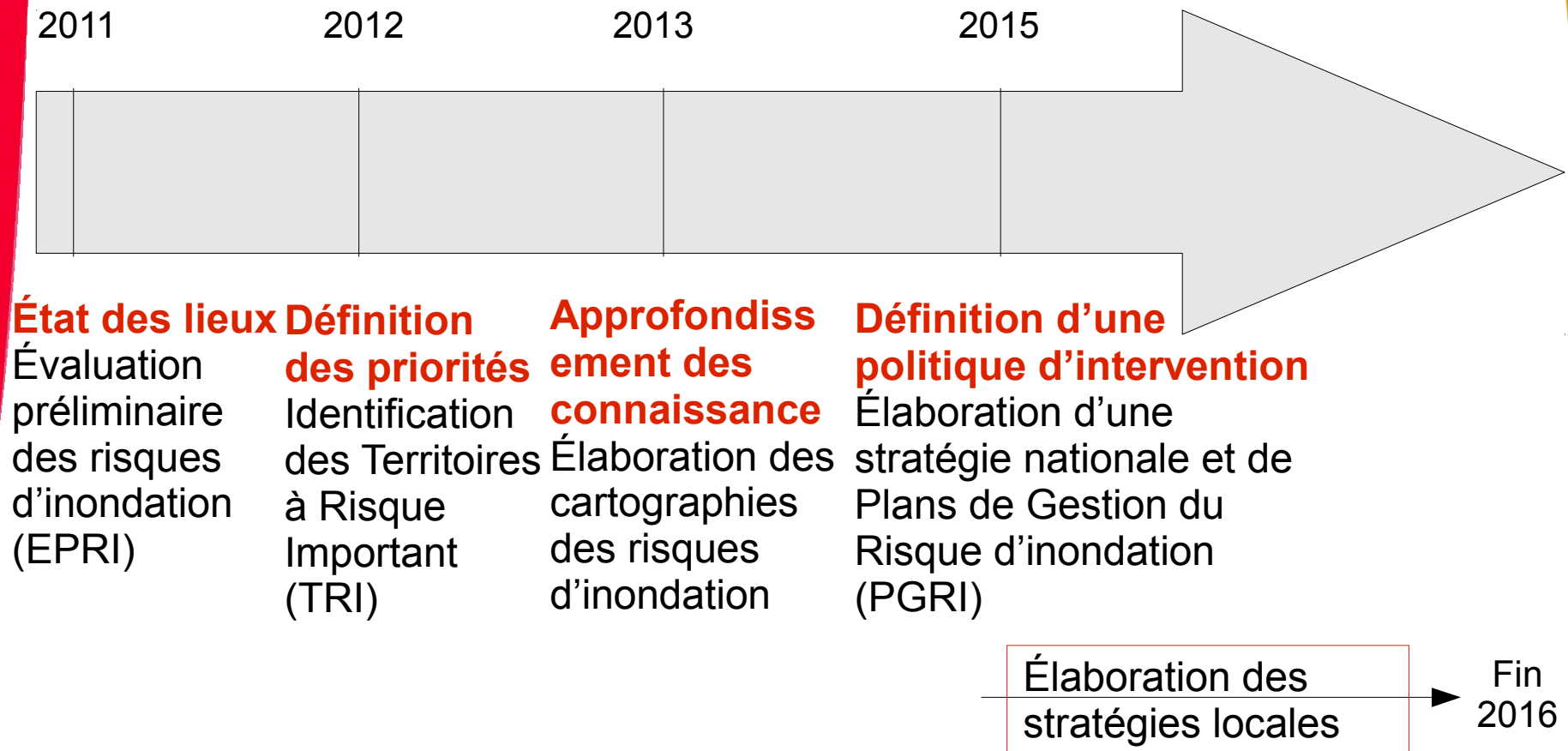
Article 221 de la Loi d'Engagement National pour l'Environnement dite loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010

Décret n°2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations

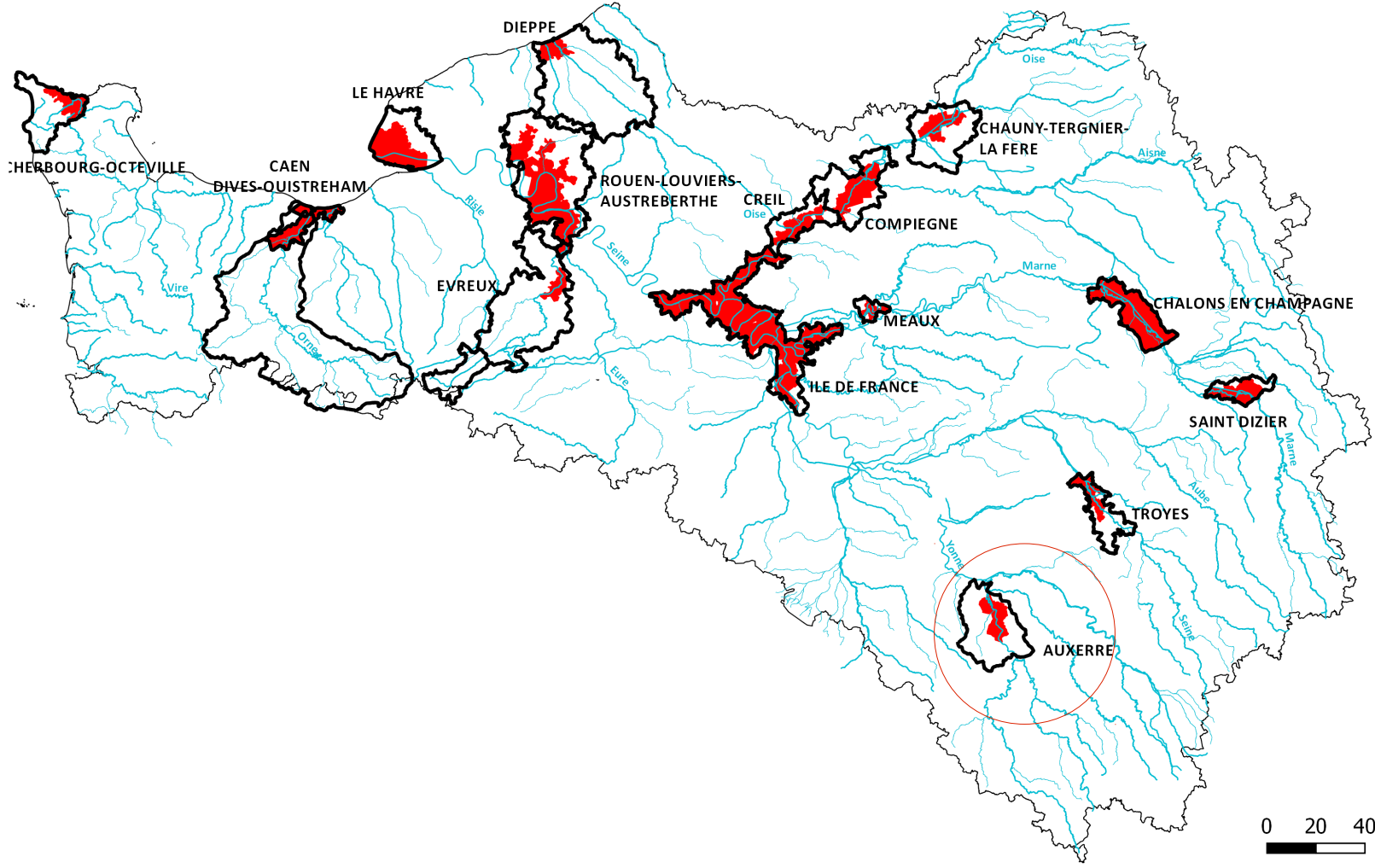
Codifiée dans le code de l'environnement aux article L.566 et suivants.

# Principes généraux de la Directive Inondation et phasage

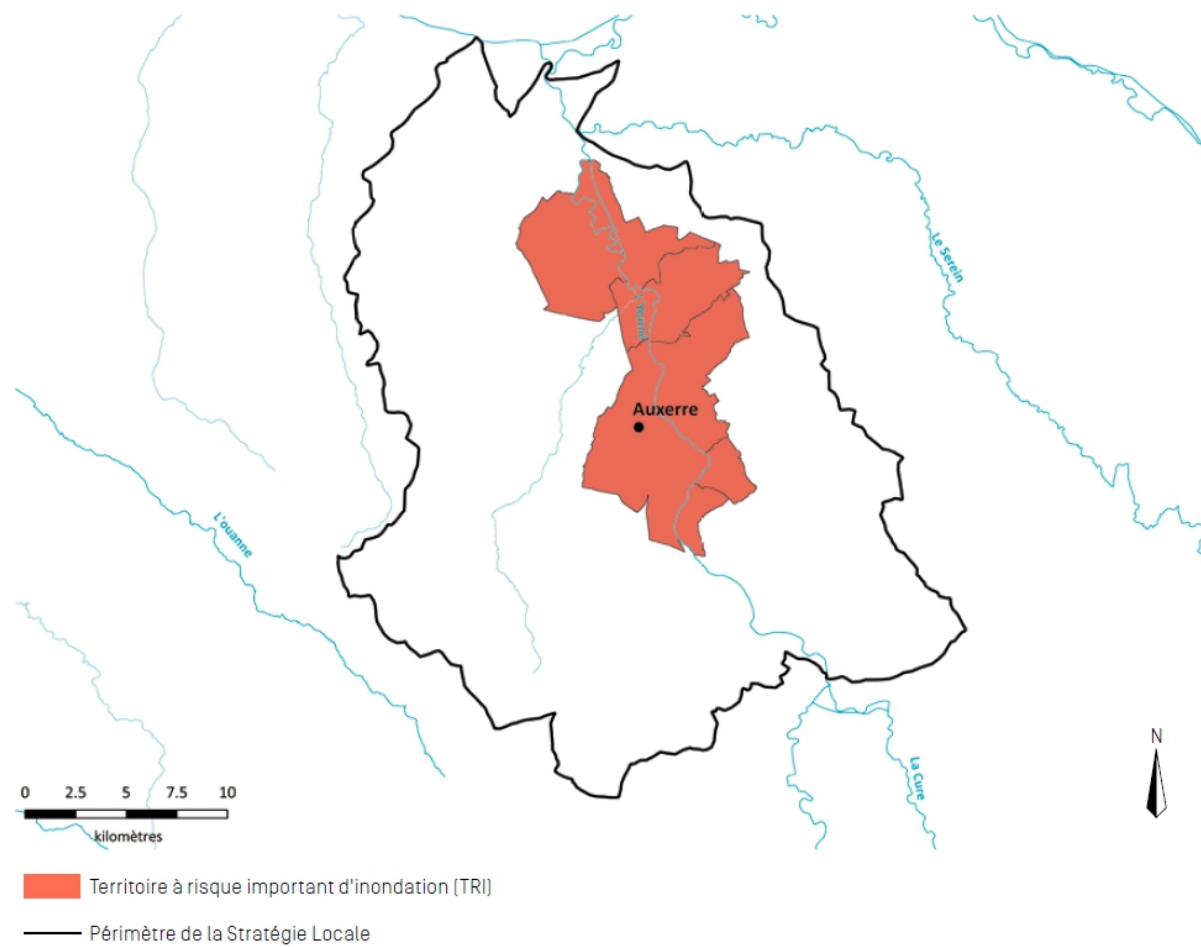
Une méthodologie en 4 étapes déclinée sur 3 échelons :  
National, bassin hydrographique, local



# Identification des Territoires à Risque Important (TRI)



# Emprise du TRI et de la stratégie locale





# Cartographies des zones inondables et des enjeux sur le TRI

Les cartes provisoires seront révisées en 2017 pour ce qui concerne les aléas et les enjeux dans le cadre de la révision des PPRi de l'Yonne en cours (nouvelle modélisation hydraulique, étude détaillée des enjeux).

- **Crue fréquente** : crue de période de retour 20 ans (événement le plus faible ayant des impacts significatifs sur le territoire concerné permettant de définir des mesures prioritaires de réduction de la vulnérabilité de l'existant) ;
- **Crue intermédiaire** : crue centennale (crue de référence des PPRi – événement retenu pour les actions relevant de l'aménagement du territoire) ;
- **Crue Extrême** : crue de période de retour 1000 ans (événement permettant de préparer la gestion des crises).

# La stratégie nationale de gestion du risque d'inondation (SNGRI)

Les 3 objectifs prioritaires :

- Augmenter la sécurité des populations
- Réduire le coût des dommages
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

POLITIQUE NATIONALE  
DE GESTION DES RISQUES

**Inondation**

4 défis à relever d'ici 20/30 ans par une mise en œuvre progressive :

- Développer la gouvernance et les maîtrise d'ouvrage
- Aménager durablement les territoires
- Mieux savoir pour mieux agir
- Apprendre à vivre avec les inondations

# La stratégie de bassin : Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)

## Contenu du PGRI :

Les objectifs et les dispositions relatifs à la gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin

La synthèse des stratégies locales de gestion des risques d'inondation des TRI du bassin



## Portée juridique du PGRI

Doivent être compatible (ou rendu compatibles) avec les objectifs et les orientations fondamentales du PGRI :

Les documents d'urbanisme : SCoT, PLU(i), carte communale

Les plans de préventions des risques d'inondation (PPRi) et les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau.

Approbation du PGRI Seine-Normandie : le 7 décembre 2015

Le document approuvé est disponible sur le site internet de la [DRIEE](#)

# La stratégie de bassin : Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)

## 4 objectifs – 63 dispositions

- Objectif 1 : Réduire la vulnérabilité des territoires
- Objectif 2 : Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages
- Objectif 3 : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale
- Objectif 4 : Mobiliser tous les acteurs pour maintenir la culture du risque

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX SONT DÉCLINÉS  
EN TROIS GRANDS TYPES DE DISPOSITIONS



### DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ces dispositions s'appliquent sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie

→ 63



### DES DISPOSITIONS COMMUNES AU PGRI ET AU SDAGE

ces dispositions concernent des objectifs communs au SDAGE et au PGRI et s'appliquent sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie

→ 31



### DES DISPOSITIONS COMMUNES AUX TRI

ces dispositions ne concernent que les TRI et s'appliquent à tous les TRI dans le cadre des Stratégies Locales de gestion des risques d'inondation associées ou d'autres démarches sur les TRI

→ 12

→ 20

# La démarche d'élaboration de la SLGRI

13 juillet 2016 : Installation du Comité de Pilotage

26 septembre 2016 : Ateliers avec l'ensemble parties prenantes

5 octobre – 5 décembre : Consultation des parties prenantes  
(36 remarques – cf tableau de synthèse)

14 décembre 2016 : Second Comité de Pilotage



# Arrêté « parties prenantes »

Arrêté du préfet de département du 13 juillet 2016

*« désignant les parties prenantes concernées, ainsi que le service de l'État chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale du territoire à risque important d'inondation de l'Auxerrois »*

Services de l'État	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'Énergie d'Île-de-France, Direction interdépartementale des routes Centre-Est.
Collectivités	Conseil régional Bourgogne-France-Comté, Conseil départemental de l'Yonne, Pôles d'équilibres territoriaux et ruraux, Établissements publics de coopération intercommunale, Communes, Établissement public territorial de bassin Seine-Grands Lacs
Chambres consulaires	Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des métiers.
Établissements publics	Agence de l'eau Seine-Normandie, Agence régionale de santé, Service départemental d'incendie et de secours, Voie navigable de France, Syndicat des déchets du Centre Yonne
Associations	Yonne Nature Environnement, Association de défense de l'environnement et de la nature de l'Yonne, Union fédérale des consommateurs-Que Choisir
Services techniques	Conseil départemental d'architecture et d'urbanisme, Institut d'entretien des rivières, Gestionnaires de réseaux (APRR, SNCF, RTE-ERDF, GRDF, opérateurs de réseau mobile, services techniques de l'eau et de l'assainissement)

# Architecture de la stratégie locale

Article R566-16 du code de l'environnement : les stratégies locales comportent :

- Synthèse de l'EPRI
- Cartographies des surfaces inondables et des risques
- Objectifs fixés par le PGRI au TRI concerné
- Des mesures concourant à la réalisation des objectifs



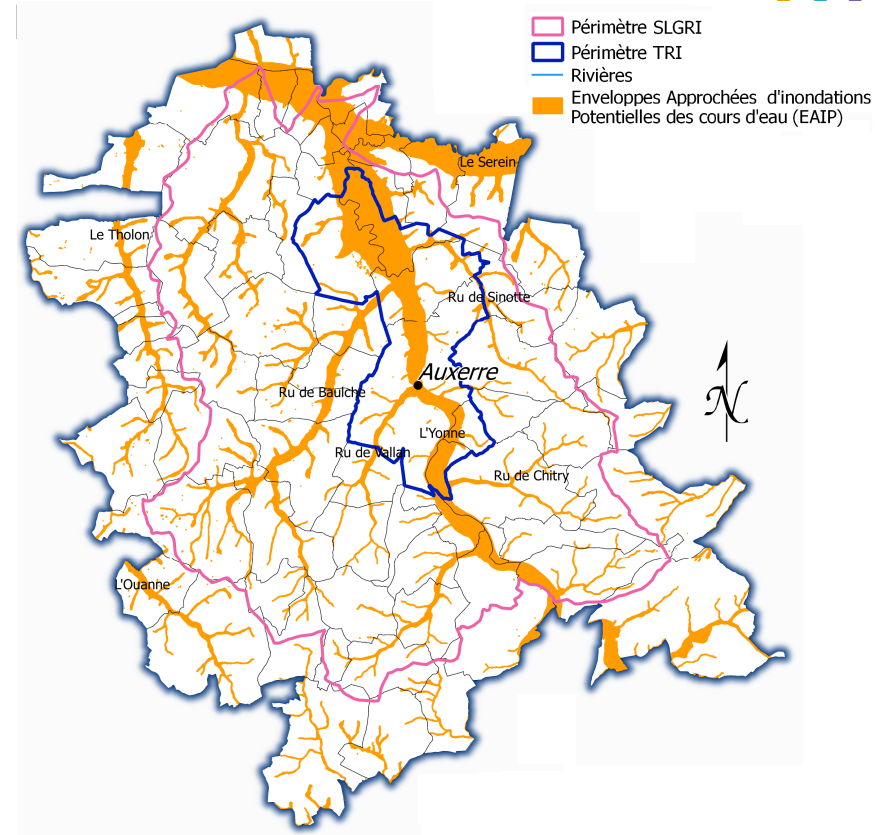
# Diagnostic : quelques chiffres clés sur le TRI et la SLGRI

L'Yonne et ses grands affluents (Armançon, Serein) : Des inondations de plaine, puissantes mais également très réactives aux précipitations importantes sur le BV.

Des petits affluents qui réagissent rapidement et violemment aux précipitations massives notamment lorsque

Des remontées de nappe localisées

98 km<sup>2</sup> de surfaces potentiellement inondables



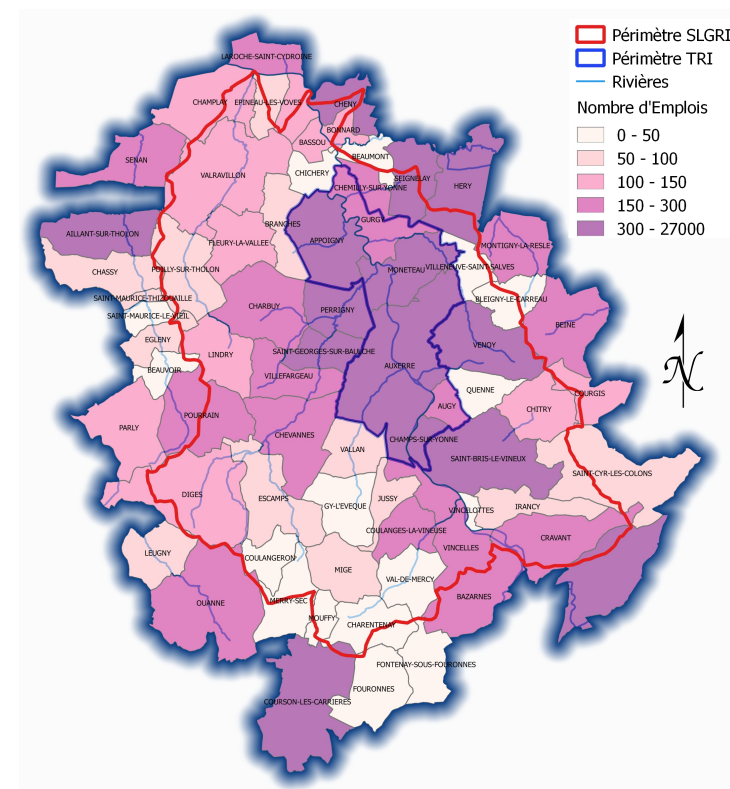
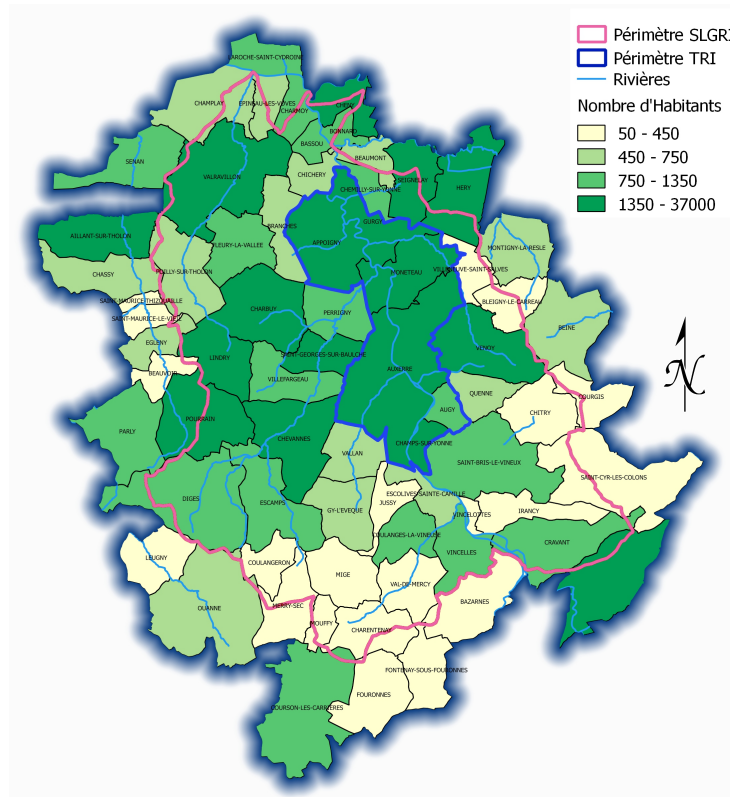


# Diagnostic : quelques chiffres clés sur le TRI et la SLGRI

14 000 personnes potentiellement impactées sur le secteur de L'Auxerrois (CA)

30 % des emplois vulnérables sur le TRI

7 établissements de santé



## La stratégie : les mesures

5 objectifs (les mêmes que ceux du PGRI + 1 objectifs sur la gouvernance)

- 1. Réduire la vulnérabilité des territoires
- 2. Agir sur les aléas pour stabiliser puis réduire les coûts des dommages
- 3. Réduire les délais de retour à la normale des territoires sinistrés
- 4. Développer la culture du risque
- 5. Consolider la gouvernance et les maîtrise d'ouvrage

Déclinés en **34 mesures**

# Objectif 1 : Réduire la vulnérabilité des territoires

## Consolider la prise en compte des risques d'inondation dans l'aménagement

- Élaborer des PPR de qualité sur les secteurs à enjeux

**1** Accélérer l'élaboration des PPRi par débordement de l'Yonne sur les communes situées en amont de Champs-sur-Yonne et la révision des PPRi sur les autres communes de la SLGRI en veillant :

- à coordonner leur mise en place avec l'élaboration des documents de planification en cours ou projetés
- à réduire et à s'engager sur les délais de réalisation des PPRi
- à prendre en compte les autres risques d'inondation notamment dans les communes fortement impactées par les débordements de petits affluents ou le cumul des phénomènes à un instant donné
- à intégrer l'ensemble des enjeux (AEP, assainissement, pluvial), ainsi que la problématique de la saturation des réseaux
- à être vigilant sur le bâti existant

*État*

**2.** Harmoniser et simplifier les règlements des PPR en élaborant un règlement commun pour l'ensemble des PPRi par débordement de l'Yonne intégrant des mesures de réduction de la vulnérabilité obligatoires pour les établissements les plus sensibles, les installations polluantes et le patrimoine

*État en concertation avec les Collectivités et les Chambres Consulaires*

# Objectif 1 : Réduire la vulnérabilité des territoires

- Consolider la prise en compte des risques d'inondation dans l'Urbanisme et l'aménagement
3. Réaliser dans le cadre de l'élaboration du SCOT du grand Auxerrois un diagnostic de vulnérabilité du territoire à partir des éléments de connaissance transmis par l'État (modalités, cartographies des aléas et des enjeux du TRI), puis le prendre en compte dans l'élaboration du SCOT.

## *PETR Grand Auxerrois*

4. Partager, formaliser puis diffuser largement la doctrine de prise en compte des risques d'inondation (hors PPR) dans la planification urbaine et l'instruction des actes individuels d'urbanisme.

## *État/Collectivités/ Chambres consulaires*

- Renforcer la prise en compte du risque inondation par les concepteurs de projet
5. Organiser à l'échelle régionale ou départementale des journées d'information et de sensibilisation des concepteurs sous forme de groupes thématiques (architectes, maîtres d'œuvre, urbanistes, notaires) sur les risques d'inondation, leur prise en compte dans la conception, et les techniques d'aménagements résilients.
- Porteur régional et/ou départemental (syndicats mixtes, EPCI à fiscalité propre, EPAGE, EPTB) à définir en 2017*
6. Mettre à disposition une rubrique d'informations pour les concepteurs sur le site internet des services de l'État

# Objectif 1 : Réduire la vulnérabilité des territoires

## Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens situés en zone inondable

7. Intégrer dans les PPRi en cours d'élaboration ou de révision l'obligation de réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité pour les établissements les plus sensibles situés en zone inondable.

*État (DDT, ARS) SDIS / Collectivités / Chambres consulaires*

8. Réaliser à l'échelle de la SLGRI une étude de vulnérabilité des bâtiments et activités existants à partir des études d'enjeux en cours sur l'Yonne (PPRi) tenant compte des différents scénarios de crue et de l'intensité des aléas. Cette étude définira des priorités d'action, les outils et les montages financiers nécessaires à la réalisation des travaux.

*Collectivités (futures structures GEMAPI)*

9. Organiser des actions de sensibilisation et d'information des acteurs économiques situés en zone inondable en valorisant les outils disponibles.

*Chambres consulaires en concertation avec les collectivités*

## Objectif 2 : Agir sur les aléas pour stabiliser puis réduire les coûts des dommages

### Améliorer la connaissance des aléas

**10.** Identifier et caractériser les aléas d'inondation par ruissellement et par débordement des petits affluents de l'Yonne sur les secteurs à enjeux du département, dans le cadre d'études spécifiques intégrées aux démarches de prévention ou de gestion pilotées par l'État ou les collectivités.

Les secteurs à traiter seront identifiés en lien avec les collectivités et comprendront notamment :

- Les coteaux de l'Auxerrois (Augy, coteaux Est et Nord-Est d'Auxerre, Champs sur Yonne, Chitry, Irancy, Monéteau, Saint Bris) pour l'aléa ruissellement
- Les communes d'Auxerre, Chemilly, Beaumont, et Gurgy pour les débordements de cours d'eau ( Rû de Vallan, Grand Rû, Rû de Sinotte).

*État (Collectivités)*

**11.** Évaluer en liaison avec le BRGM l'opportunité de réaliser une étude spécifique des remontées de nappe à échéance de la SLGRI.

*État*

### Prévenir la genèse des crues à l'échelle du bassin versant en préservant les infrastructures naturelles, les zones humides et les champs d'expansion des crues

**12.** Identifier et caractériser les zones humides dans le cadre du contrat global de l'eau de l'Yonne Moyenne (agglomération auxerroise et pays coulangeois).

*Communauté de l'Auxerrois et Pays Coulangeois*

**13.** Intégrer des objectifs de préservation des infrastructures naturelles (zones humides, ripisylves, haies et boisements) dans les documents de planification (SCOT, PLUi, PLU)

*Collectivités*

## Objectif 2 : Agir sur les aléas pour stabiliser puis réduire les coûts des dommages

14. Renforcer et organiser la surveillance des champs d'expansion des crues et des zones humides dans le cadre des plans de contrôle annuels des polices de l'environnement.

*Mission inter-services des Polices de l'Environnement (État)*

15. Évaluer les besoins en études complémentaires nécessaires pour identifier complètement les champs d'expansion des crues et caractériser leurs fonctionnalités et leur capacité de stockage.

*Futures structures GEMAPI*

### **Maîtriser les ruissellements sur les secteurs à enjeux**

16. Communiquer auprès des collectivités et des concepteurs sur les mesures du SDAGE relatives à la gestion des eaux pluviales.

*État*

17. Faire un état des lieux des zonages d'assainissement pluvial réalisés à l'échelle de la SLGRI et rappeler leurs obligations aux collectivités défaillantes.

*État en association avec les EPCI*

18. Élaborer une stratégie de lutte contre le ruissellement à l'échelle de la stratégie locale

Cette stratégie devra notamment comporter :

- un état des lieux (cf mesure 10) permettant d'identifier clairement les phénomènes en cause, les aléas en distinguant leur intensité (événement fréquent, moyen et exceptionnel) et leur localisation (zones de production, axes d'écoulement et zones de concentration) et les enjeux exposés aux risques de ruissellement.
- un programme d'actions identifiant les leviers de prévention, de réduction et de protection à mettre en œuvre, en cohérence avec les politiques de lutte contre l'érosion et les pollutions diffuses.

*État, Collectivités*

## Objectif 2 : Agir sur les aléas pour stabiliser puis réduire les coûts des dommages

### Mieux connaître les ouvrages de protection

**19.** Identifier dans le cadre de l'élaboration des PPRi Yonne les ouvrages assurant un rôle de protection des inondations et caractériser leurs fonctions.

*État / Gestionnaires d'infrastructures*

**20.** Communiquer largement auprès des élus et du grand public sur le rôle et la gestion des barrages en période de crue

*EPTB, EDF, VNF*



# Objectif 3 : Réduire les délais de retour à la normale des territoires sinistrés

## Conforter la préparation à la gestion des crises d'inondation

**21.** Améliorer la prévision et l'alerte pour les cours d'eau et phénomènes de ruissellement non concernés par une surveillance SPC.

*État / Collectivités*

**22.** Réaliser et partager avec les différents acteurs, la mesure « inondation » du dispositif ORSEC départemental en intégrant les nouvelles connaissances du risque d'inondation (aléas, enjeux, vulnérabilités) et mettre en place un nouvel outil d'aide à la décision plus ergonomique pour ses utilisateurs (OGERIC).

*État*

**23.** Élaborer et mettre à jour les PCS sur tout le territoire de la SLGRI et assurer leur mise en cohérence à l'échelle des EPCI en veillant à identifier des moyens communs utiles à la gestion des crises (secours, évacuation, matériels, moyens, etc.). Apporter un appui technique aux communes pour élaborer leurs PCS et analyser les points critiques.

*EPCI, Communes, État (appui technique)*

**24.** Mettre à jour et tester les plans (ORSEC / PCS / PCA) dans le cadre d'un exercice complet de gestion d'une crise d'inondation majeure à l'échelle du bassin de l'Yonne en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.

*État, collectivités, chambres consulaires*

**25.** Élaborer un protocole permettant de capitaliser la connaissance des phénomènes (caractérisation / localisation), les moyens déployés par l'ensemble des services et structures et le bilan des actions conduites. Mettre à jour les différents plans d'organisation à partir des éléments de capitalisation.

*EPCI, CD89, Exploitants de réseaux, État*

## Objectif 3 : Réduire les délais de retour à la normale des territoires sinistrés

**26.** Inciter les grandes collectivités (EPCI, CD89) et les exploitants de service public essentiel (eau, assainissement, électricité, gaz, communication) à réaliser ou mettre à jour leur PCA.

*État, EPCI, CD89, Exploitants de réseaux*

### Préparer la gestion des déchets liées aux inondations

**27.** Organiser la gouvernance puis élaborer un plan local de gestion des déchets à l'échelle du centre Yonne.

*Syndicat des déchets du centre Yonne en association avec les services de l'État, les collectivités, les chambres consulaires et des acteurs de la gestion des déchets*

### Connaître et améliorer la résilience du territoire

- 28.** Réduire la vulnérabilité pour un retour à la normale dans les meilleurs délais
- Production et mise à disposition par la DDT des aléas aux différents gestionnaires de réseaux (eau potable, transport et énergie, assainissement, communication)
  - réalisation d'un diagnostic de résilience par chacun des gestionnaires de réseau avec transmission au Préfet
  - mise en œuvre de mesures permettant la réduction de la vulnérabilité par les différents gestionnaires
  - communication par les différents gestionnaires aux services de l'État des mesures envisagées par secteur

Le plan d'actions pourrait dans un premier temps se consacrer au périmètre du TRI Auxerrois.

*État*

## Objectif 4 : Développer la culture du risque

### Renforcer l'information préventive des populations et des acteurs économiques pour restaurer la mémoire du risque et mieux vivre avec les crues

**29.** Communiquer clairement et largement sur les enjeux et les objectifs de la stratégie locale auprès de l'ensemble des acteurs locaux et des populations en veillant à apporter une information pertinente sur les risques d'inondation et les différents outils de prévention et leur articulation. À cet effet, l'organisation à l'échelle de l'Auxerrois d'actions fortes (rencontres, journée spécifique, etc.) de sensibilisation des populations sur le risque inondation est à envisager.

*État, collectivités, Chambres consulaires*

**30.** Achever la révision du dossier départemental des risques majeurs (DDRM) puis assurer sa diffusion et son appropriation par tous en utilisant des vecteurs de communication ciblés et adaptés, notamment les réseaux sociaux.

*État*

**31.** Profiter de la révision du DDRM, des procédures d'élaboration des PPR, des renouvellements électifs, des retours d'expérience pour informer les maires sur leurs obligations en matière d'information préventive, les dispositifs de prévision et d'alerte et leur rôle dans la gestion des crises.

Accompagner les petites collectivités pour qu'elles puissent satisfaire de manière adaptée et pertinente à leurs obligations d'information préventive et de préparation à la gestion des crises (mise à disposition d'outils et de méthodes, conseils, etc.)

*État*

## Objectif 4 : Développer la culture du risque

**32.** Inventorier les repères de crues existants et élaborer un plan d'actions visant à installer de nouveaux repères dans les secteurs à enjeux du bassin de l'Yonne médian.

*Structure pilote à désigner après étude préalable*

**33.** Proposer puis mettre en place une organisation et des méthodes pérennes permettant de capitaliser rapidement les inondations importantes ou majeures.

*État, services de prévision, collectivités*

**34.** Impliquer les acteurs économiques dans la gestion du risque inondation et organiser des actions d'information et de sensibilisation des chefs d'entreprise en s'appuyant sur les référents des chambres consulaires et organismes professionnels.

*Chambres consulaires*

# Objectif 5 : consolider la gouvernance et les maîtrises d'ouvrage

## ↳ *Les compétences GEMAPI*



**Aménager un bassin ou une fraction de bassin hydrographique,** notamment les dispositifs de stockage dans les lacs réservoirs.



**Entretenir et aménager un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,** y compris ses accès, pour des motifs d'intérêt général ou d'urgence, notamment en cas de carence généralisée des propriétaires riverains quant à leurs obligations d'entretien courant.



**Assurer la défense contre les inondations et contre la mer** notamment par la construction et la gestion des digues.



**Protéger et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides** ainsi que des formations boisées riveraines, comprenant le rétablissement des continuités écologiques aquatiques.

# Objectif 5 : consolider la gouvernance et les maîtrises d'ouvrage

## ↳ *L'intérêt de la réforme*

### **AVANT**

- **Des missions facultatives, un morcellement et un enchevêtrement des interventions parfois sans logique d'ensemble**

### **APRES**

- **Une clarification des compétences** (bloc communal et transfert à l'EPCI à fiscalité propre) – des interventions cohérentes, planifiées et organisées.
- **Un renforcement de la gouvernance et de la solidarité intercommunale** (syndicat mixte à la bonne échelle, etc.)
- **Une meilleure gestion des ouvrages de protection**

## Objectif 5 : consolider la gouvernance et les maîtrises d'ouvrage

### ↳ *Le maintien responsabilités de l'État, du maire et des riverains*

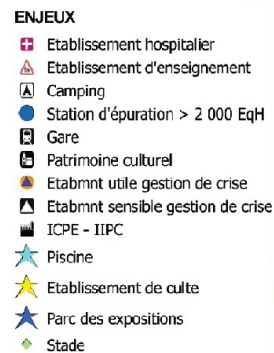
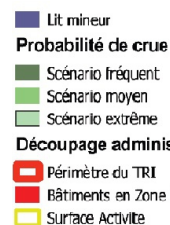
- **Le maire conserve ses prérogatives de police générale et de police spéciale** : *information préventive, prise en compte locale des risques, surveillance et alerte, organisation des secours, libre écoulement des eaux en cas de carence.*
- **L'État continue à assurer ses missions** : *connaissance des aléas, élaboration des PPRi, police de l'eau, sécurité des ouvrages hydrauliques, prévision des crues, préparation et gestion des crises*
- **Le propriétaire riverain est toujours responsable de l'entretien courant du cours d'eau** (libre écoulement des eaux) et de la préservation des milieux aquatiques situés sur ses terrains au titre du code de l'environnement en contrepartie du droit d'usage de l'eau et du droit de pêche.
- **Le propriétaire riverain est toujours responsable de la gestion de ses eaux de ruissellement** au titre du code civil.

# Étapes à venir

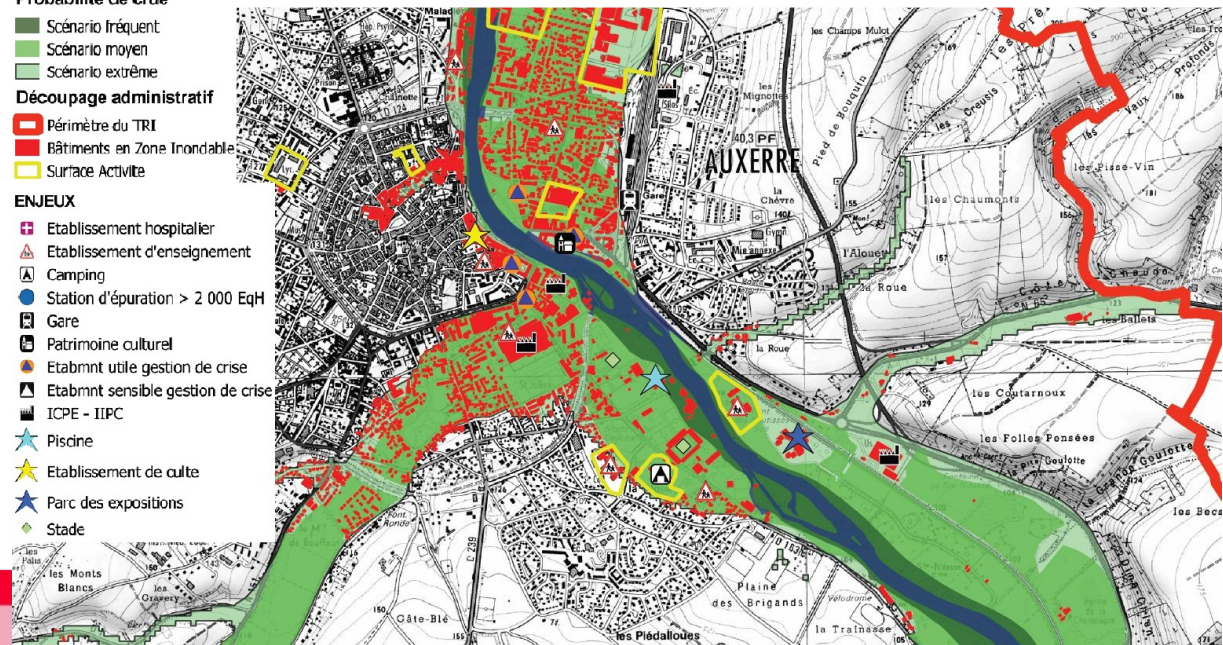
- Prise en compte des remarques éventuelles suite au COPIL
- Approbation de la SLGRI par le préfet de département avant le 31 décembre 2016

## Mise en œuvre de la stratégie :

- **Janvier 2017** : élaboration d'une plaquette de communication
- **Janvier/février 2017** : association des parties prenantes pour présenter la SLGRI et les priorités 2017. Validation en COPIL
- **Premier semestre** : Mise à jour des cartes « Directive Inondation » à partir de l'étude PPRi
- **Dernier trimestre 2017** : Bilan 2017 et priorités 2018 (COPIL)



*Extrait de la carte des risques sur la commune d'Auxerre (DDT89)*





## Calendrier de la directive inondation

Fin 1er cycle  
déc. 2016

Fin du 2e cycle  
déc. 2021

Evaluation préliminaire (EPRI)

Cartographie TRI

Plans de gestion (PGRI)

Consultation  
du public et  
des parties  
prenantes  
PGRI

janv. 2016

janv. 2017

janv. 2018

janv. 2019

janv. 2020

janv. 2021

Stratégies locales

Sélection des territoires à risque important (TRI)

Stratégies locales (SLGRI)

Mise à disposition du  
public calendrier de  
révision du PGRI  
déc. 2018

Mise à disposition du  
public synthèse  
questions importantes  
déc. 2019

# De la théorie à l'action

Des orientations stratégiques à des actions concrètes

Ancrer la stratégie dans la réalité en :

- Valorisant des actions passées et en cours
- Définissant des actions de court terme réalistes et prioritaires

Pour chaque action : un pilote, des contributeurs, un objectif, des indicateurs, des échéances et des modalités de financement



# GOVERNANCE (1)

\* **Un pilotage de la démarche par l'État** (animation, aide à l'émergence de la réflexion) en association avec les acteurs du territoire concernés - service technique : DDT

Ce pilotage et cette animation ont vocation à être assurés par la future structure GEMAPI dès qu'elle sera constituée (2018).

\* **Les parties prenantes** (acteurs de la sécurité, de la gestion de l'eau, de l'aménagement, de l'environnement, acteurs économiques)

- État : *Préfecture, DDT, DRIEE, DREAL, ARS, DIRCE*
- Collectivités : *CRBFC, CD89, EPCIs, communes, pôles d'équilibre territoriaux et ruraux*
- C. consulaires : *CCI, CM, CAg*
- Etab. : *AESN, VNF, SDIS, SNCF, SDCY, APRR, autres gestionnaires de réseaux*
- Associations : *YNE, ADENY, UFC*
- Services techniques : *IER, CAUE, EPBTP SGL,*

## ASSOCIATION DES PARTIES PRENANTES (2)

\* **Comité de pilotage et de suivi** : assure le suivi du projet et son évaluation,

- Membres : Préfet, CA, EPCIs, CD89, PETR Grand Auxerrois, Communes du TRI + autres parties prenantes en tant que de besoin

\* **Comité technique** : donne un avis sur les documents préparatoires, les méthodes de travail puis propose les modalités de suivi et d'évaluation

- Membres : DDT, services techniques CA, services techniques des parties prenantes en tant que de besoin

# Retour d'expérience Crue mai-juin 2016

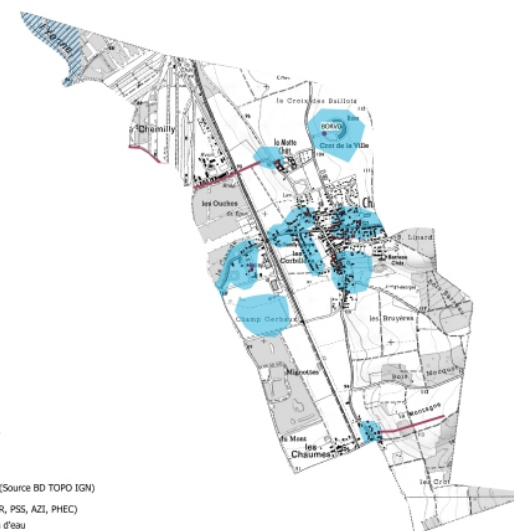
- Objectif : constat partagé des conséquences des crues du printemps – construire une mémoire partagée
- Méthode : questionnaire aux communes reconnues CAT-NAT rencontres *in situ*
- Production de cartes argumenter permettant la maîtrise de l'urbanisation future (art. R.111-2 CU)

47 visites effectuées, plus de 400 photos recueillis



Retour d'expérience inondation mai-juin 2016

Commune de CHEMILLY-SUR-YONNE



## Légende

Zones impactées par les inondations

- Zones inondées
  - Axes d'écoulement (Ruissellements)
  - Principaux enjeux touchés
  - Bâtiments situés dans la zone inondée (Source BD TOPO IGN)
- Enveloppes des zones à risque connues (PPR, PSS, AZI, PHEC)
- /// Inondation par débordement de cours d'eau
  - /// Inondation par ruissellement et/ou coulée de boue
  - /// Inondation par ruissellement et/ou débordement

0 0.5 1 KM

# Stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie

Le 8 décembre 2016, le comité de bassin a approuvé à l'unanimité sa stratégie d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau.

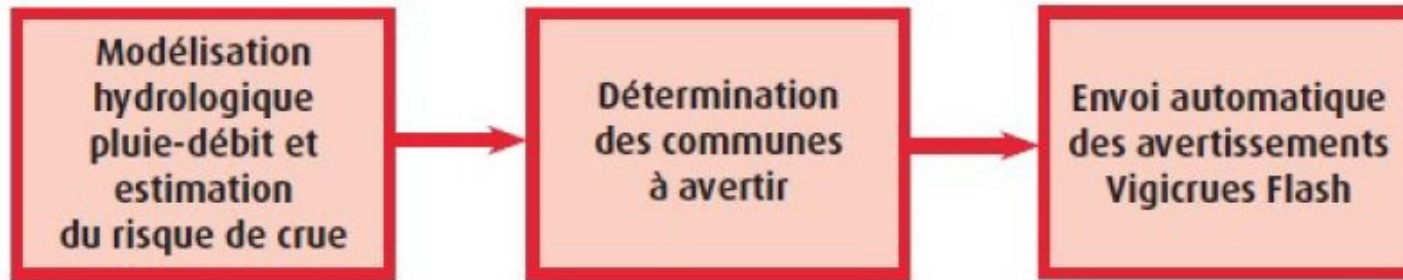
Cette stratégie encourage les acteurs du territoire à entreprendre des actions concrètes pour s'adapter au changement climatique et en réduire les conséquences.

Exemples dans le domaine des inondations (Annexe 3) :

- Restaurer les capacités naturelles d'infiltration et d'écoulement pour limiter le ruissellement en zones rurales et sur les surfaces imperméabilisées
- Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues
- Réguler les débits par des ouvrages dédiés
- Réduire la vulnérabilité des territoires et des activités

La stratégie est téléchargeable sur le site de la [DRIEE](#)

# Projets nationaux prévention des risques inondation



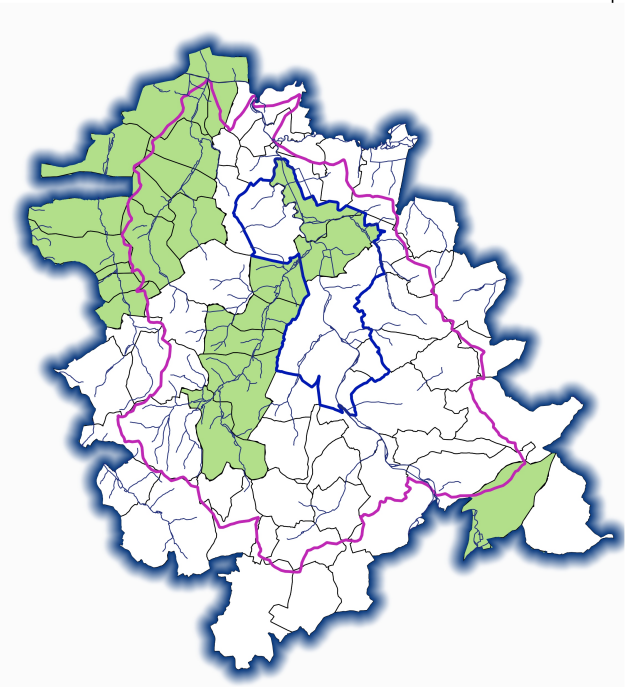
Service crues soudaines

- Le nouveau service Vigicrues Flash



Un service d'avertissement gratuit destiné aux gestionnaires de crise communaux et départementaux.  
Alertes en cas de risque imminent de crue sur de petits cours d'eau hors vigilance crues.

10.000 communes couvertes en France métropolitaine **dès 2017**  
dont environ 160 dans l'Yonne



## Légende

- Communes éligibles au service vigicrue-flash (crues soudaines) à partir de 2017
- Périmètre des communes du TRI de l'Auxerrois
- Périmètre de la stratégie locale

# Projets nationaux prévention des risques inondation



→ **UN BASSIN EXPOSÉ AU RISQUE INONDATION :**

- 4,8 MILLIONS DE PERSONNES habitent en zone inondable
- 1/4 DES COMMUNES a plus de 30% de sa population en zone inondable
- 200 000 HABITANTS sont soumis au risque de submersion sur le littoral
- 3 MILLIONS D'EMPLOIS sont localisés en zone inondable
- 16 TERRITOIRES A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) concentrent 70% de la population exposée aux risques sur le bassin

Sources : EPRM et PGRI du bassin

**FAITES CONNAITRE VOS ACTIONS D'ICI MARS 2017 !**

- Période de candidature : 1<sup>er</sup> décembre 2016 > 1<sup>er</sup> mars 2017
- Analyse des candidatures par le jury : mars 2017 > mai 2017
- Journée d'échanges avec remise de prix : juin 2017

**INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS SUR :**

[www.bassin-seine-normandie-grand-prix.fr](http://www.bassin-seine-normandie-grand-prix.fr)

**GRAND PRIX ORGANISÉ PAR :**

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie  
Délégation de bassin Seine-Normandie  
10 rue Crillon  
75194 Paris Cedex 4

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

[www.dirree.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirree.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

**GRAND PRIX**  
Du Bassin Seine - Normandie

**CULTURE DU RISQUE INONDATION**  
Première édition

Les inondations c'est l'affaire de tous !

PLAN Seine

→ **L'IMPORTANCE DE LA CULTURE DU RISQUE SUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE**

Entretien de la mémoire du risque inondation est indispensable pour mieux le prévenir.

Le développement de la culture du risque inondation est l'une des conditions de réussite de la prise en compte des inondations dans la vie quotidienne de chaque citoyen. Il s'agit d'un axe prioritaire du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie 2016-2021.

Les crues récentes de mai et juin 2016 nous invitent à poursuivre et à promouvoir les actions d'information et de sensibilisation déjà engagées afin de développer une culture commune du risque inondation, du citoyen au décideur.

→ **LES TROIS OBJECTIFS DE CE GRAND PRIX :**

- IDENTIFIER ET FAIRE CONNAITRE LES ACTIONS DE CULTURE DU RISQUE INONDATION
- VALORISER DES ACTIONS EXEMPLAIRES ET INCITER À LEUR DÉVELOPPEMENT SUR LES TERRITOIRES
- METTRE EN PLACE UN RÉSEAU D'ACTEURS

**POURQUOI CE GRAND PRIX ?**

Valoriser les actions réalisées sur le bassin durant les 10 dernières années ou en cours de réalisation, qui permettent d'accroître la conscience et la culture du risque inondation.

→ **QUI PEUT PARTICIPER ?**

Tous les acteurs du bassin: collectivités territoriales, associations, établissements publics, syndicats mixtes, entreprises privées, entreprises publiques ou semi-publiques, chambres consulaires, professionnels de l'éducation ou de la formation professionnelle, organismes culturels, assurances, services de l'État, etc.

**LES CATÉGORIES DE PRIX :**

- PRIX DE L'INFORMATION CITOYENNE**  
Actions visant à informer les citoyens ou les élus sur l'exposition au risque inondation.
- PRIX DES ACTEURS ÉCONOMIQUES**  
Actions de sensibilisation mises en place par ou pour les acteurs économiques.
- PRIX DE LA FORMATION/ PÉDAGOGIE/ ÉDUCATION**  
Actions visant à développer des apprentissages autour du risque inondation.
- PRIX ARTISTIQUE & CULTUREL**  
Actions de sensibilisation au risque inondation par le biais de l'art et de la culture.

Plus d'information et inscription sur le site de la **DRIEE**



AUXERRE, 1910. - Crue de l'Yonne - Vue prise du Pont de la Tournelle



**Merci de votre attention.**